



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (Développement)

Lundi 28 novembre à Bruxelles

Le Conseil, présidé par Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, débutera le lundi à 9 h 30.

Le Conseil débutera par un débat sur la révision du **consensus européen pour le développement**. Les ministres se concentreront ensuite sur les relations de l'UE avec les **pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique** après 2020, date à laquelle l'accord de Cotonou arrive à expiration.

Au cours du déjeuner, les ministres discuteront **de l'énergie et du développement**. Le Conseil devrait également adopter des conclusions sur cette question.

Dans l'après-midi, le Conseil débattrait **des migrations et du développement**, en se concentrant sur les initiatives en cours.

Possibilités de point presse le lundi 28 novembre:

Vers 15 h 00 Déclaration de Federica Mogherini, haute représentante, et Neven Mimica, membre de la Commission

* * *

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Consensus européen pour le développement

Le Conseil débattait de la révision du **consensus européen pour le développement**, sur la base d'une proposition de la Commission européenne. La communication, présentée le 22 novembre 2016, définit un nouveau cadre de coopération au développement pour l'UE et ses États membres, qui est **conforme au programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies**.

La proposition vise à répondre aux défis démographiques, économiques, sociaux et environnementaux actuels. Le renforcement de la résilience de l'État, de la société et des individus est au cœur de cette approche. La proposition met particulièrement l'accent sur les **vecteurs transversaux du développement**, tels que l'égalité entre les hommes et les femmes, les jeunes, les énergies durables et l'action pour le climat et les investissements ainsi que sur la réponse à donner aux défis que représentent les migrations et la mobilité.

Le consensus étaye la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne. Il recommande aussi une approche plus coordonnée entre l'UE et ses États membres, favorisant une programmation et des actions conjoints afin d'obtenir des résultats plus effectifs et un meilleur impact.

Le nouveau consensus respectera l'esprit de l'actuel consensus européen pour le développement (2005). Comme ce dernier, Il devrait être adopté dans le cadre d'une déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission européenne.

La proposition de la Commission fait suite à l'adoption par le Conseil le 12 mai 2016 de conclusions sur la révision du consensus européen pour le développement. Le Conseil avait alors tenu un débat d'orientation en tenant compte de la mise en œuvre du programme des Nations unies à l'horizon 2030 et deux débats thématiques, l'un sur la programmation conjointe et l'autre sur la coopération avec le secteur privé.

Le programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par la communauté européenne en septembre 2015, constitue un nouveau cadre ambitieux dont l'objectif est de parvenir à un développement durable et d'éliminer la pauvreté. L'élément central du programme 2030 est constitué par les 17 objectifs de développement durable (ODD) et des objectifs associés, qui vont jusqu'en 2030. L'UE est déterminée à être un chef de file pour leur mise en œuvre.

[Communication de la Commission européenne sur un nouveau consensus européen pour le développement](#)

[Conclusions du Conseil du 12 mai 2016 sur le renforcement de la programmation conjointe](#)

[Conclusions du Conseil du 12 mai 2016 sur les chaînes de valeur mondiales responsables](#)

Relations entre l'UE et les pays ACP après 2020

Les ministres chargés du développement débattront de l'**avenir des relations entre l'UE et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)** dans la perspective de l'expiration de l'accord de Cotonou, qui interviendra en 2020. Ce débat sera basé sur une communication conjointe de la Commission européenne et de la haute représentante, Federica Mogherini, présentée le 22 novembre 2016.

La communication conjointe se fonde sur la **relation de longue date avec les pays ACP** qui constitue un bon point de départ pour forger une alliance capable de faire face aux défis d'un monde plus interdépendant, plus complexe et davantage en proie aux tensions. Cela favoriserait le renforcement de la coopération au niveau international tout en permettant de mieux saisir les possibilités et relever les défis qui concernent chaque région de manière spécifique. Cela devrait contribuer à construire des États et des sociétés pacifiques, stables, bien gouvernés, prospères et résilients à nos frontières et au-delà et à réaliser notre objectif d'un ordre multilatéral fondé sur des règles qui apporte une réponse aux défis mondiaux.

La communication conjointe propose des changements significatifs en vue de conclure avec les pays partenaires un **accord-cadre** fondé sur des valeurs et des intérêts communs et favorisant le renforcement de la coopération au niveau international. Il serait combiné à des **partenariats régionaux sur mesures** avec l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique. En outre, dans le cadre de ces futures relations, il conviendrait aussi que les pays ACP s'associent aux régions voisines qui ne font pas partie du groupe des États ACP, mais qui jouent un rôle fondamental pour la réalisation des objectifs de l'UE.

La communication conjointe se fonde sur le programme des Nations unies à l'horizon 2030 et s'inscrit dans le droit fil de la proposition relative à un consensus européen pour le développement révisé. Il s'agit également d'une expression tangible de la stratégie globale pour la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne.

L'accord de Cotonou a été signé le 23 juin 2000 et vient à expiration le 29 février 2020. Les relations entre l'UE et les pays ACP remontent à 1975 et à la première convention de Lomé. Aujourd'hui, le partenariat ACP-UE est vaste: il comprend une dimension politique, une coopération économique et commerciale ainsi qu'une coopération au développement.

Au cours des deux dernières décennies, des évolutions majeures sont intervenues au sein de l'UE et du groupe des États ACP. L'UE compte à présent 28 États membres. Le groupe des États ACP, composé de 79 pays (tous les États ACP sont parties à l'accord de Cotonou, à l'exception de Cuba), n'a quant à lui jamais présenté une diversité aussi grande. La situation économique de nombreux pays ACP s'est améliorée, alors que d'autres restent confrontés à d'importantes difficultés.

Dans le même temps, les partenariats régionaux entre l'UE et l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique ont été renforcés.

[Communication sur un partenariat renouvelé avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\)](#)

[Relations de l'UE avec les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique \(ACP\)](#)

Migration et développement

Le Conseil débattrait des questions de migration et de développement. Pour commencer, la haute représentante donnera aux ministres des informations actualisées sur les progrès réalisés dans l'établissement de l'approche fondée sur un cadre de partenariat et des **pactes par pays**.

Dans ses conclusions du 28 juin 2016, le Conseil européen a appelé à une approche de la coopération fondée sur un nouveau cadre de partenariat avec les différents pays d'origine ou de transit. Cette approche devrait viser essentiellement à sauver des vies en mer, à augmenter le nombre de retours, à permettre aux migrants et aux réfugiés de rester plus près de leur lieu d'origine et, à long terme, à soutenir le développement des pays tiers afin de s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et des flux migratoires irréguliers en utilisant l'ensemble des politiques et outils dont l'UE dispose en la matière, en étroite coopération avec les États membres.

Dans ses conclusions, le Conseil européen a corroboré l'approche exposée dans la communication de la Commission du 7 juin 2016 sur la mise en place d'un nouveau cadre de partenariat avec les pays tiers. Mme Federica Mogherini a été désignée, en sa qualité de vice-présidente de la Commission ainsi que de haute représentante, pour encadrer la mise en œuvre de cette approche, en coordination avec les institutions de l'UE et les États membres. L'objectif est de produire des résultats mesurables avant la fin de l'année.

Les ministres se consacreront aussi au **suivi du sommet de La Valette**, un an après sa tenue (les 11 et 12 novembre 2015).

En vue de renforcer la coopération en raison de la crise migratoire, les chefs d'États et de gouvernement européens et africains réunis au sommet de La Valette ont défini seize initiatives prioritaires qui devaient être lancées avant la fin de 2016. Le fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique a également été lancé à cette occasion pour fournir un soutien financier supplémentaire à la mise en œuvre du plan d'action.

[Trouver des solutions aux pressions migratoires](#)

Points divers

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur **l'énergie et le développement**. L'accès à l'énergie est primordial si l'on veut éradiquer la pauvreté et mettre en œuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030. La politique et les actions pour le développement menées par l'UE dans le secteur de l'énergie constituent aussi un élément fondamental d'une diplomatie européenne revitalisée en matière énergétique et climatique.

Le Conseil devrait par ailleurs adopter, sans débat, un certain nombre de décisions, notamment en ce qui concerne les points suivants:

Rapport spécial de la Cour des comptes européenne

Il est prévu que le Conseil adopte des conclusions sur le rapport spécial n° 15/2016 de la Cour des comptes européenne intitulé "La Commission a-t-elle géré efficacement l'aide humanitaire apportée aux populations affectées par les conflits dans la région des Grands Lacs africains?".

La Cour des comptes considère que la Commission a, en règle générale, géré efficacement l'aide humanitaire apportée aux populations touchées par des conflits dans la région des Grands Lacs africains au cours de la période 2011-2015. Selon le rapport, la plupart des projets ont donné des résultats jugés satisfaisants en dépit de conditions de travail difficiles caractérisées par des impératifs de sécurité et des problèmes de logistique.

Premier rapport sur les résultats de l'UE en matière de coopération internationale et de développement

Le Conseil devrait adopter des conclusions concernant le premier rapport sur les résultats de l'UE en matière de coopération internationale et de développement. Ce rapport met davantage l'accent sur les performances et les résultats de l'UE en matière de coopération internationale et de développement et constitue, à ce titre, une avancée importante.

Intégration des solutions et technologies numériques dans la politique de développement de l'UE

Il est prévu que le Conseil adopte des conclusions sur l'intégration des solutions et technologies numériques dans la politique de développement de l'UE.

La numérisation doit être intégrée de manière adéquate dans tous les domaines d'action, notamment dans la politique étrangère et de développement de l'UE, tout en relevant les défis dans le cyberspace et en assurant la promotion et la protection des droits de l'homme, une attention particulière étant accordée à la liberté d'expression en ligne.

Deuxième réunion de haut niveau du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Le Conseil devrait adopter des conclusions concernant la position commune de l'UE en vue de la deuxième réunion de haut niveau du partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, qui se tiendra à Nairobi du 29 novembre au 1^{er} décembre 2016.

Le programme en faveur de l'efficacité du développement et le partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement marquent le passage d'une efficacité de l'aide à une efficacité du développement, ce qui signifie que l'accent mis sur les flux provenant de l'aide publique au développement (APD) a été déplacé vers les partenariats et les acteurs du développement au sens large. Ils apporteront une contribution majeure à la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030 dans les pays en développement.